

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1633

25 juin 2014

SOMMAIRE

A.C.A.H. S.à r.l.	78342	Tilbury Investments S.A.	78345
Berenberg Aktien	78384	Tilbury Investments S.A.	78346
Capita International Limited, Luxembourg Branch	78383	Tilbury Investments S.A.	78345
Ortho-Clinical Diagnostics FinCo S.à r.l.	78374	Tilbury Investments S.A.	78345
Pan European Value Added Venture General Partner S.A.	78347	Tilbury Investments S.A.	78344
Satul S.A.	78343	Tilbury Investments S.A.	78344
Seagull S.A.	78338	TN Digital S.A.	78346
Semreh Europe S.A.	78359	Top Scale Luxembourg S.à r.l.	78341
Semreh Europe S.à r.l.	78359	Translatores S.à r.l.	78344
Southall Holding S.à r.l.	78339	TRG International S.A.	78345
Stalis Holding S.à r.l.	78338	Trinity Street Funds	78338
Starmites Corporation S.à r.l.	78338	Trinity Street Funds	78339
Sual Holding S.A.	78342	Trolux G.m.b.H.	78346
Sunset Investment S.A.	78341	Truss Managing Partner S.à r.l.	78342
Swirl S.A.	78339	T.S.I. Communication s.à r.l.	78340
Synergy Motor S.A.	78340	Twelve Purslane S.A.	78340
Technoproject S.à r.l.	78342	UniLicence Bag Shoes S.à r.l.	78346
Textile Aaronsons S.à r.l.	78341	United Textile S.à r.l.	78345
The Genesis Emerging Markets Investment Company	78343	Uralkali Capital S.à r.l.	78384
Thill Romain et Fille S.à r.l.	78344	Uralkali Capital S.à r.l.	78384
Tilbury Investments S.A.	78341	Uralkali Investments S.à r.l.	78384
Tilbury Investments S.A.	78344	Usina S.à r.l.	78339
		Vega Finanz S.A.	78343
		V-PAM (Luxembourg) S.à r.l.	78346

Starmites Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.073.

Veuillez prendre note que:

1. L'adresse du siège social de l'associé suivant a changé:

Kingston Holdings Group S. de R.L. se situe désormais à 53rd Street, bâtiment MMG Tower East, 2^{ème} étage, Marbella Panama, République de Panama.

2. Suite à la cession de parts sociales intervenues en date du 14 avril 2014, la société Kingston Holdings Group S. de R.L., ayant son siège social à 53rd Street, bâtiment MMG Tower East, 2^{ème} étage, Marbella Panama, République de Panama, a transféré 1,508,334 parts sociales à la société Bluewell Holdings S. de R.L., ayant son siège social à 53rd Street, bâtiment MMG Tower East, 2^{ème} étage, Marbella Panama, République de Panama.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Starmites Corporation S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant

Référence de publication: 2014056810/20.

(140064942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Seagull S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 180.899.

La soussignée AUDITEX Sàrl, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 91.559, démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes de la société SEAGULL S.A., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 180.899.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

AUDITEX SARL

Etienne GILLET

Gérant

Référence de publication: 2014056826/14.

(140064812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Trinity Street Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 150.237.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056862/9.

(140064993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Stalis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. VERDEIL

Gérant Unique

Référence de publication: 2014056849/11.

(140065141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Usina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 115.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056851/10.

(140064766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Southall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.794.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Avril 2014.

Southall Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014056844/13.

(140065235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Swirl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1455 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 165.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056855/9.

(140064767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Trinity Street Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 150.237.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 15 avril 2014 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des administrateurs suivants:

- Edward BELL, président, avec adresse professionnelle au 9, Stratford Place, GB-W1C 1AZ Londres,
- Armelle MOULIN, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer,
- Maxime MARECHAL, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer,

2. Deloitte Audit S.à r.l., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société a été nommé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 16 avril 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014056863/22.

(140065017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Synergy Motor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 59.663.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

T.C.G. Gestion S.A.

Administrateur

Catherine Noens

Représentant Permanent

Référence de publication: 2014056856/14.

(140065114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

T.S.I. Communication s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 166.847.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056857/9.

(140064760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Twelve Purslane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 174.457.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société en date du 16 avril 2014 que:

Les mandats des administrateurs actuels de la Société, à savoir, Madame Yannick Poos, Monsieur Franck Doineau et Monsieur Manfred Schneider, ainsi que l'actuel commissaire aux comptes de la Société nommément Alter Domus Luxembourg S.à r.l. ont été révoqués de la Société avec effet immédiat.

Il est décidé de nommer comme nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Marcis Grinis, né le 8 octobre 1984 à Limbazi, Lettonie, ayant son adresse au 30 Skolas Street, Apt. 8A, LV-1000 Riga, Lettonie, comme administrateur de type A de la Société;

- Monsieur Franck Cera, né le 21 octobre 1971 à Annecy, France, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme administrateur de type B de la Société; et

- Monsieur Emmanuel Natale, né le 20 juillet 1970, à Belfort, France, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme administrateur de type B de la Société;

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société est maintenant composé comme suit:

- Marcis Grinis, comme administrateur de type A de la Société;

- Franck Cera, comme administrateur de type B de la Société; et

- Emmanuel Natale, comme administrateur de type B de la Société;

Il est décidé de nommer Ernst & Young Luxembourg, société anonyme, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.019, comme réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015.

Le 22 avril 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014056865/31.

(140065120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Top Scale Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.885.

EXTRAIT

Il résulte de l'acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2013, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2013, sous la relation LAC/2013/9190 (N° dépôt RCS L130055042) de la société à responsabilité limitée High Mountain Holdings S.à r.l (anc. High Mountain Luxembourg S.A.), numéro RCS 167760, ayant son siège social à L - 1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, que la dénomination de l'associé unique de la société Top Scale Luxembourg S.à r.l., numéro RCS B167885 ayant son siège social à L -1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, est maintenant High Mountain Holdings S.à r.l. (anc. High Mountain Luxembourg S.A.).

Junglinster, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014056861/15.

(140064844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Textile Aaronsons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.460.444,00.

Siège social: L-222 Luxembourg, 2, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 183.131.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 7 mars 2014:

Le Conseil de Gérance a pris la résolution suivante:

- Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 14, rue du marché aux herbes, L-1728 Luxembourg au 2, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Avril 2014.

Pour Textile Aaronsons S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014056858/17.

(140065247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Sunset Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 79.357.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Monsieur Philippe STOCK, né le 10 septembre 1960 à Gosselies (Belgique) et demeurant professionnellement au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg, est cooptée en remplacement de Monsieur Grégory GUISSARD. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2018.

Luxembourg, le 18/04/2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014056854/13.

(140065196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Tilbury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 94.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056869/9.

(140064898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Sual Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 23.559.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012, tenue en date du 16 avril 2014 que:

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Mireille GEHLEN en qualité d'Administrateur et décide de nommer en son remplacement et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016:

- Madame Martine STIEVEN, née le 08 mai 1968 à Aumetz (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

De plus, l'Assemblée Générale décide de mettre fin au mandat de la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, en qualité de Commissaire aux comptes et nomme en son remplacement et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016:

- FIN-CONTROLE S.A., sise au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014056852/19.

(140065393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Truss Managing Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 111.223.

—
Rectificatif du dépôt L140063399

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056864/10.

(140065264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Technoproject S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3712 Rumelange, 30, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 136.135.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056866/10.

(140064842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

A.C.A.H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 208, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 155.682.

—
La société A.C.A.H. SARL déclare que:

Mr HUVER Laurent a changé d'adresse: il demeure à présent au 208 Rue du Luxembourg L-3515 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24/03/2014.

Mr Laurent HUVER / Mme C. SIMON / Mme C. BONNICHON
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2014056956/15.

(140065510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Signature.

Satul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 132.473.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société SATUL S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 28 mars 2014 que:

L'assemblée générale a décidé de nommer, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020, de nouveaux administrateurs et un nouveau commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Marco Sterzi, né le 10 novembre 1964 à Milan, Italie et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en remplacement de Francesca Docchio;

- Xavier Mangiullo, né le 8 septembre 1980 à Hayange, France et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

- Julien Nicaud, né le 4 juin 1981 à Metz, France et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en remplacement de Concetta Demarinis;

Commissaire aux comptes:

- Francesca Docchio, née le 29 mai 1971 à Bergame, Italie et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en remplacement de la société Finsev SA;

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Xavier Mangiullo

Administrateur

Référence de publication: 2014056819/26.

(140065455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

The Genesis Emerging Markets Investment Company, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.160.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2014, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'The Genesis Emerging Markets Investment Company' ont reconduit les mandats d'Administrateurs de Richard Goddard, Martyn Ryan et John Christopher Wilcockson et ont renouvelé le mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

En addition, les actionnaires ont confirmé de nommer Mr. Peter John Hames, né le 2 septembre 1961 à Leicester, Royaume-Uni et demeurant à Wistaria, St Johns Road, St Peter Port, Guernsey GY1 1WZ Royaume-Uni, en tant qu'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2014056867/16.

(140064986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Vega Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 30.120.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014056897/12.

(140064974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Thill Romain et Fille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 41, rue Clair-Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 152.143.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056868/10.

(140065003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Tilbury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 94.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056870/9.

(140064899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Tilbury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 94.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056871/9.

(140064907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Tilbury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 94.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056872/9.

(140064917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Translatores S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4156 Esch-sur-Alzette, 6, rue Saint-Joseph.

R.C.S. Luxembourg B 153.176.

Cession de parts sociales sous seing privé

En vertu de l'acte de cession de parts du 1^{er} avril 2014,

La société PIERINVEST SA au capital de sept cent mille euros (700 000€) dont le siège social est situé 5 rue de Hesperange L-1731 Luxembourg et inscrite au RCS sous le numéro B77212 a transféré 100 parts détenues, dans la société LAEMAC S.à r.l., dont le siège social est situé 6, rue Saint Joseph, L-4156 Esch-sur-Alzette, inscrite au RCS sous le numéro B185753.

Les associés de la société sont à présent:

- LAEMAC S.à r.l 100 Parts sociales

Fait à Esch/Alzette, le 01/04/2014.

Le gérant

Référence de publication: 2014056878/17.

(140065395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Tilbury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 94.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056873/9.

(140064919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Tilbury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 94.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056874/9.

(140064943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

United Textile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.923.041,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 183.196.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 7 mars 2014:

Le Conseil de Gérance a pris la résolution suivante:

- Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 14, rue du marché aux herbes, L-1728 Luxembourg au 2, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Avril 2014.

Pour United Textile S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014056883/17.

(140065244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

TRG International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 83.364.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014056879/10.

(140064858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Tilbury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 94.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056875/9.

(140064957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Tilbury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 94.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056876/9.

(140064963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Trolux G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3569 Dudelange, 34, rue Tattenberg.
R.C.S. Luxembourg B 60.311.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056880/10.

(140064832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

UniLicence Bag Shoes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.665.111,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 183.100.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 7 mars 2014:

Le Conseil de Gérance a pris la résolution suivante:

- Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 14, rue du marché aux herbes, L-1728 Luxembourg au 2, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Avril 2014.

Pour UniLicence Bag Shoes S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014056885/17.

(140065237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

TN Digital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 139.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056877/9.

(140065289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

V-PAM (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 4, Chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 166.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056891/9.

(140064990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Pan European Value Added Venture General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 186.286.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the ninth of April,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Colisée Gérance, a société par actions simplifiée, incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at La Défense 4, 100, Esplanade Coeur Défense Tour B du Général de Gaulle, 92932 Paris, France and registered with the R.C.S. Nanterre under number 437 666 142,

referred to hereafter as the "Sole Shareholder",

represented by Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy form given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as Sole Shareholder, has requested the notary to draw up the articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" (the "Company") as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Pan European Value Added Venture General Partner S.A. (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors of the Company (the "Board of Directors");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as a general partner (associé gérant commandité) of Luxembourg société(s) en commandite par actions and, in that capacity, the Company may administer and manage such entities and their assets and decide on their investment objectives, policies and restrictions and its course of conduct of management and business affairs and more generally, to carry out all the objectives and purposes of such entities;

3.2 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"), all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the the Director(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Director(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine provided that all such Shares are treated equally.

5.9 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that

representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares. The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law.

8. The directors.

8.1 Except in the circumstances described in Article 8.2, the Company must have at least four directors (each a "Director").

8.2 Where either:

8.2.1 the Company has been formed by a single Shareholder; or

8.2.2 it has been established at a general meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") that the Company has only one Shareholder.

the Board of Directors can consist of one Director until the ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one Shareholder.

8.3 A Director need not be a Shareholder.

8.4 A legal entity may be a Director (a "Corporate Director"), in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

8.5 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six years.

8.6 A Director may be re-elected.

8.7 A Director may be removed from office at any time by a Shareholders' Meeting.

8.8 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.

8.9 In the event that a Director is appointed to replace a Director before the end of that Director's term of office, the Director appointed shall serve for the remainder of the term of office of the Director he replaces subject as provided in the 1915 Law.

9. Powers of the directors.

9.1 The Company will be managed by a Board of Directors.

9.2 The Board of Directors has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has one Director, that Director;

10.2 if the Company has more than one Director, any two Directors, one of which being a Luxembourg resident;

10.3 any Managing Director (as defined in Article 11.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 11.1;

10.4 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 11.4 to the extent such a power has been delegated to him.

11. Delegation of powers.

11.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

11.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

11.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Board of Directors except that the first Daily Manager or Daily Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

11.4 Any two Directors (one of which being a Luxembourg resident) may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened by any Director. The Board of Directors shall appoint one of the Directors as Chairman.

12.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

12.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Director can act as representative for more than one other Director at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Directors are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.

12.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least half of the Directors are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented.

12.5 A Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Directors shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.

12.6 A resolution in writing signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Meeting.

12.8

12.8.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

12.8.2 Where the Company only has one Director, Article 12.8.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.

12.8.3 Articles 12.8.1 and 12.8.2 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The Shareholders' Meeting shall have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company.

13.2 Where the Company has only one Shareholder:

13.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

13.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

13.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.4 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 13.5, 13.6 and 17, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.6

13.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.6.2 If the first of the conditions in Article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

13.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.11 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.12 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the first Wednesday of June in each year at the registered office of the Company.

13.13 The Board of Directors and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

13.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

14. Statutory auditors.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors (the "Statutory Auditors").

14.2 The Statutory Auditors are appointed by a Shareholders' Meeting which may also remove them at any time.

14.3 The number of Statutory Auditors and their fees are determined by a Shareholders' Meeting.

14.4 The term of office of Statutory Auditors must not exceed six years. Statutory Auditors may be re-elected. In the event that a Statutory Auditor is appointed without any indication of the term of his appointment, his term is deemed to be six years.

14.5 If the number of Statutory Auditors falls for any reason to less than one half of the Statutory Auditors appointed, the Board of Directors must immediately convene a Shareholders' Meeting to fill the vacancies.

15. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

16. Distributions on shares.

16.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

16.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

17. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

18.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment.

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the shares as follows:

Colisée Gérance	31,000 shares
Total:	31,000 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one Euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary.

Statement.

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs.

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and acting as Sole Shareholder of the Company pursuant to Article 13 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

2. The following persons have been elected as Director for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the shareholders to be held in 2019.

- Mr. Jean-Louis Camuzat, born on 1 September 1963 in Fontenay-aux-Roses, France, with professional address at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mr. Neil Ross, born on 16 November 1953 in Edinburgh, United Kingdom, with professional address at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mr. Philippe de Martel, born on 4 April 1977 in Paris, France, with professional address at La Défense 4, 100, Esplanade Coeur Défense Tour B du Général de Gaulle, 92932 Paris, France;

- Mr. Dorrien Thomas, born on 24 November 1959 in Carmarthen, United Kingdom, with professional address at 8th Floor, 155 Bishopsgate, London EC2M 3XJ, United Kingdom;

3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: PricewaterhouseCoopers, a Luxembourg société coopérative, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.65477.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour d'avril,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Colisée Gérance, une société par actions simplifiée, constituée et existant selon les lois françaises, ayant son siège social à La Défense 4, 100, Esplanade Coeur Défense Tour B du Général de Gaulle, 92932 Paris, France et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 437 666 142,

désignée ci-après comme l' "Actionnaire Unique",

représentée par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant en sa capacité d'Actionnaire Unique, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société anonyme (la "Société ") comme suit:

1. Forme sociale et dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Pan European Value Added Venture General Partner S.A. (la "Société"), une société anonyme constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-duché de Luxembourg par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration");

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant qu'associé gérant commandité de société(s) en commandite par actions luxembourgeoise(s) et, à ce titre, la Société peut administrer et gérer ces entités et leurs actifs, décider de leurs objectifs d'investissement, leurs politiques et restrictions et leurs lignes de conduite en gestion et affaires commerciales et, plus généralement, de réaliser tous les objectifs et objets de ces entités;

3.2 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, débenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.3 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou supporter des dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale;

3.4 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir une participation dans, unifier, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.7 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'exécution des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la

Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.7 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement être responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

3.8 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;

3.9 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des entreprises de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère appropriée, y compris pour des actions, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets similaires (en tout ou partie) à ceux de la Société; de détenir toutes parts actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou via des fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille Euros (31.000,-EUR) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions"), qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs au moment pertinent des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément.

5.2 Les Actions sont sous la forme nominative.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Administrateur(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Administrateur(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, une telle décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sous réserve des dispositions des présents Statuts.

5.6 Le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et la Loi Luxembourgeoise.

5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions ou réduire son capital souscrit sous réserve de la Loi de 1915.

5.8 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas totalement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.

5.9 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Actionnaire de l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession d'actions. Les Actions seront librement cessibles conformément à la Loi de 1915.

8. Conseil d'administration.

8.1 Sauf dans les circonstances évoquées à l'article 8.2, la Société devra avoir au minimum quatre (4) administrateurs (chacun un "Administrateur").

8.2 Si:

8.2.1 la Société a été constituée par un seul Actionnaire; ou

8.2.2 il a été établi au cours d'une assemblée générale des Actionnaires (une "Assemblée Générale") que la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

le Conseil d'Administration pourra alors être constitué d'un Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale suivant l'établissement de l'existence de plus d'un Actionnaire.

8.3 Un Administrateur peut ne pas être un Actionnaire.

8.4 Une société peut être un Administrateur (un "Administrateur Personne Morale") auquel cas elle devra désigner un représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation de son représentant permanent par un Administrateur Personne Morale est conditionnelle jusqu'à la nomination simultanée d'un successeur.

8.5 Chaque Administrateur est nommé par une Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six (6) ans.

8.6 Un Administrateur peut être réélu.

8.7 Un Administrateur peut être révoqué à tout moment par une Assemblée Générale.

8.8 Dans le cas où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale cesse d'être un Administrateur pour n'importe quelle raison, les Administrateurs restants devront remplir la vacance provisoirement; un Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à moins que sa nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale.

8.9 Dans le cas où un Administrateur est nommé pour remplacer un autre Administrateur avant la fin de son mandat d'Administrateur, l'Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la fin du mandat de l'Administrateur qu'il remplace, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

9. Pouvoirs des administrateurs.

9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et à l'Assemblée Générale.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 si la Société a un Administrateur, cet Administrateur;

10.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, deux Administrateurs dont l'un d'eux réside au Grand-duché de Luxembourg;

10.3 tout Délégué à la Gestion Journalière (tel que défini à l'article 11.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'article 11.1;

10.4 toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.4 et dans la mesure du pouvoir qui lui a été délégué.

11. Délégation de pouvoir.

11.1 La gestion quotidienne des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peut être délégué à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Délégué à la Gestion Journalière") agissant seul ou conjointement.

11.2 Un Délégué à la Gestion Journalière peut ne pas être Actionnaire.

11.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Délégués à la Gestion Journalière seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le(s) premier(s) Délégué(s) à la Gestion Journalière peut/peuvent, mais ne doit/doivent pas, être nommé(s) par une Assemblée Générale, et ses/leurs pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par celle-ci.

11.4 Deux Administrateurs (dont l'un résidant au Grand-duché de Luxembourg) peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs respectifs, pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, peuvent révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, responsabilités et rémunération (le cas échéant), la durée de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

12. Réunion du conseil d'administration.

12.1 Les réunions du Conseil d'Administration (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration devra nommer un des Administrateurs en tant que Président.

12.2 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Administrateurs ont renoncé aux

conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Administrateur peut nommer un autre Administrateur (mais seulement un Administrateur) pour le représenter (le "Représentant de l'Administrateur") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Administrateur peut représenter plusieurs autres Administrateurs à un Conseil d'Administration à la condition que (sans préjudice des quorums requis) au moins deux Administrateurs soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5. En cas d'égalité des votes, le Président aura un second vote ou un vote prépondérant.

12.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à une majorité simple des Administrateurs présents ou représentés.

12.5 Un Administrateur ou le Représentant de l'Administrateur peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement négociées/conclues à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre d'Administrateurs (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soient physiquement présents au même endroit. Une réunion tenue de cette manière est réputée avoir lieu au Siège Social.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Administrateurs (ou en relation avec tout Administrateur, le Représentant de l'Administrateur) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signées par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs concernés.

12.7 Les procès-verbaux de Réunions du Conseil doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux de Réunions du Conseil peuvent être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion.

12.8

12.8.1 Tout Administrateur ayant un intérêt dans une transaction (une "Transaction en Conflit") en conflit avec celui de la Société soumise pour approbation au Conseil d'Administration, doit informer le Conseil d'Administration de celui-ci et la déclaration de cet Administrateur devra être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs auraient eu un intérêt en conflit avec celui de la Société.

12.8.2 Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'Article 12.8.1 ne s'appliquera pas et à la place, la Transaction en Conflit sera enregistrée dans le registre des décisions de la Société.

12.8.3 Les Articles 12.8.1 et 12.8.2 ne s'appliquent pas aux opérations courantes réalisées à des conditions normales.

13. Assemblée générale.

13.1 Les Assemblées Générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la Société.

13.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:

13.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales.

13.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au Siège Social.

13.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux Articles 13.5, 13.6 et 17, les Résolutions des Actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

13.6

13.6.1 Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des Actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la Société.

13.6.2 Si la première condition de l'article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du

jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibérera valablement quelque soit la proportion d'Actions représentées.

13.6.3 Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux Actions à l'égard desquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

13.7 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

13.9 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

13.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

13.11 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

13.12 L'Assemblée Générale Annuelle de la Société se tiendra le premier mercredi du mois de juin chaque année au siège social de la Société.

13.13 Le Conseil d'Administration ou le(s) Auditeur(s) peut(vent) convoquer une Assemblée Générale. Une Assemblée Générale devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

13.14 Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit (8) jours, et huit (8) jours avant la réunion, dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'Assemblée aux Actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les Actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

13.15 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent au moins dix (10%) pour cent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au Siège Social, au minimum cinq (5) jours avant la réunion.

14. Auditeurs.

14.1 La Société est supervisée par un ou plusieurs commissaires aux comptes (le(s) "Auditeur(s)").

14.2 Le(s) Auditeur(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale qui peut également le(s) révoquer à tout moment.

14.3 Le nombre d'Auditeurs ainsi que leurs honoraires sont fixés par l'Assemblée Générale.

14.4 Le terme du mandat de(s) Auditeur(s) ne doit pas dépasser six (6) ans. Les Auditeurs peuvent être réélus. Dans le cas où un Auditeur est nommé sans indication de la durée de sa nomination, son mandat est réputé être de six (6) ans.

14.5 Si le nombre d'Auditeurs, pour quelque raison que ce soit, tombe en dessous de la moitié des Auditeurs nommés, le Conseil d'Administration doit immédiatement convoquer l'Assemblée Générale pour combler les postes vacants.

15. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

16. Distribution sur les actions.

16.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut, par Résolutions des Actionnaires, déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

16.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et de ces Statuts, le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

17. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

18. Interprétation et loi luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

18.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

18.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

18.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante susmentionnée déclare souscrire aux actions comme suit:

Colisée Gérance 31.000 actions

Total: 31.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'Article 13 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées comme Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale des Actionnaires devant se terminer en 2019:
 - Mr Jean-Louis Camuzat, né le 1^{er} septembre 1963 à Fontenay-aux-Roses, France, ayant son adresse professionnelle au 21 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
 - Mr Neil Ross, né le 16 novembre 1953 à Edimbourg, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 21 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
 - Mr Philippe de Martel, né le 4 avril 1977 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au La Défense 4, 100 Esplanade Coeur Défense Tour B du Général de Gaulle, 92932 Paris, France;
 - Mr Dorrien Thomas, né le 24 novembre 1959 à Camarthen, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 155 Bishopsgate, 8^{ème} étage, Londres EC2m3XJ, Royaume-Uni.

3. A été nommé en tant que commissaire aux comptes pour la même période: PricewaterhouseCoopers, une société coopérative de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.65477.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 avril 2014. Relation: LAC/2014/17359. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014056754/678.

(140065297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**Semreh Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. Semreh Europe S.à r.l.).**

Capital social: EUR 25.737.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.010.

In the year two thousand and thirteen, the seventeenth day of December.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of (the Meeting) of the shareholders of Semreh Europe, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 181.010, incorporated on October 2, 2013 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number - 3083 of December 5, 2013 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since:

There appeared:

Mr. Jean-François Lescuyer, born on May 9, 1949 at Le Creusot (France) and residing at 18 avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris (France) (Shareholder 1),

AND

Mrs. Dominique Gay spouse Lescuyer, born on April 1, 1956 at Le Barbezieux Saint Hilaire (France) and residing at 18 avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris (France),

here represented by Mr. Jean-François Lescuyer, having his address in Paris (France), by virtue of a power of attorney (Shareholder 2 and together with Shareholder 1, the Shareholders).

such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Acknowledgement and acceptance of the resignation of Mr. Jean-François Lescuyer, Mrs. Dominique Gay spouse Lescuyer as A managers of the Company and of Mr. Olivier Liègeois and Ms. Sandrine Bisaro as B managers of the Company.

3. Discharge (quitus) to the above resigning managers for the performance of their duties from the date of his appointment until the date of their resignation.

4. Decision to change the legal form of the Company from that of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a Luxembourg public limited liability company (société anonyme).

5. Amendment of article 1 of the Articles which shall read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “Semreh Europe S.A” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

6. Amendment of article 3 of the Articles which shall read as follows:

“ Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”

7. Amendment of articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 and 17 of the Articles so as to adapt them to the legal form of a public limited liability company (société anonyme), subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles.

8. Appointment of Mr. Jean-François Lescuyer and of Mrs. Dominique Gay spouse Lescuyer as A directors of the Company for a duration of six years and appointment of Mr. Olivier Liègeois and of Ms. Sandrine Bisaro as B directors of the Company for a duration of six years.

9. Appointment of HRT Révision S.à r.l. as statutory auditor of the Company for a duration of six years.

10. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges and accepts the resignation of Mr. Jean-François Lescuyer, Mrs. Dominique Gay spouse Lescuyer as A managers of the Company and of Mr. Olivier Liègeois and Ms. Sandrine Bisaro as B managers of the Company, effective on the date hereof.

Third resolution

The Meeting resolves to give discharge (quitus) to the above resigning managers for the performance of their duties from the date of their appointment until the date of their resignation.

Fourth resolution

The Meeting resolves to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the provisions of article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The activity as well as the purpose of the Company remains unchanged. It results from the report established by Grant Thornton Lux Audit S.A, independent auditor in Luxembourg, dated December 17, 2013, that the net asset value of the Company amounts at least to the amount of EUR 37,508,733.

The conclusions of this report are the following:

“Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins au capital social de la Société.”

This report will remain attached to the present deed.

The Meeting states that the net asset value of the Company is at least equal to the value of the share capital of the Company, being twenty-five million seven hundred thirty-seven thousand (EUR 25,737,000), represented by twenty-five thousand seven hundred thirty-seven (25,737) shares, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

Shareholder 1 shall receive twenty thousand five hundred and ninety (20,590) shares of one thousand euro (EUR 1,000) each; and

Shareholder 2 shall receive five thousand one hundred forty-seven (5,147) of one thousand euro (EUR 1,000) each.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “Semreh Europe S.A” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3. Corporate object.**

3.1 The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”

Seventh resolution

In addition to the above amendments and as a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, and 17 of the Articles so as to adapt them to the legal form of a public limited liability company (société anonyme), restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles which shall read henceforth, in their English version, as follows:

I. “Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Semreh Europe S.A” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twenty-five million seven hundred thirty-seven thousand euro (EUR 25,737,000.-), represented by twenty-five thousand seven hundred thirty-seven (25,737) shares, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

5.2 The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3 A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4 A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5 Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6 The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1 Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for reappointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2 Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3 Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any director, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote, except if the Board is composed of one or several class A directors and one or several class B directors. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4 Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A director and any class B director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

7.5 Strategic Committee

The strategic committee (the Strategic Committee) consists of the directors of the Company and of any other person appointed by the directors. The Strategic Committee shall meet in Luxembourg (or in any other place mentioned on the convening notice, if any) upon convocation of any of its members and takes its decisions at the majority of the votes of the members being present. Non prior convening notice shall be necessary if all the members of the Strategic Committee are present, represented or excused.

The Strategic Committee shall study and assess (i) the strategy of the group and of the Company's subsidiaries, Luxembourgish or foreign, (ii) the strategic decisions in terms of management, industrial or commercial policy, international development and strategic and operational positioning of the group and (iii) control and analyze the effective decisions taken in those matters by the group companies.

Art. 8. Sole director.

8.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2 Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3 One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditors shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of June of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1 The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3 The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires)/external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as A directors of the Company for a duration of six years:

- Mr. Jean-François Lescuyer, born on May 9, 1949 at Le Creusot (France) and residing at 18 avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris (France); and

- Mrs. Dominique Gay spouse Lescuyer, born on April 1, 1956 at Le Barbezieux Saint Hilaire (France) and residing at 18 avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris (France)

and as B directors of the Company for a duration of six years:

- Mr. Olivier Liègeois, born on October 27, 1976 in Bastogne (Belgium) and having his professional address at 16 avenue Pasteur L - 2310 Luxembourg

- Mrs. Sandrine Bisaro, born on June 28, 1969 in Metz (France) and having his professional address at 16 avenue Pasteur L - 2310 Luxembourg.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint REVICONSLT Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139.013 as the Company's statutory auditor effective as of the date hereof for a duration of six years.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand nine hundred Euro (EUR 6,900.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the French version shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with Us the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Semreh Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.010, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 3083 du 5 décembre 2013 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont n'ont pas été modifiés.

Ont comparu:

Monsieur Jean-François Lescuyer, né le 9 mai 1949 à Le Creusot (France) ayant son adresse à 18, avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris (France) (Associé 1),

ET

Madame Dominique Gay, épouse Lescuyer, née le 1^{er} avril 1956 à Le Barbezieux Saint Hilaire (France) ayant son adresse à 18, avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris (France) (Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés),

ici représentée par Monsieur Jean-François Lescuyer, de résidence à Paris, en vertu d'une procuration.

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée a la teneur suivante:

1) Renonciation aux convocations d'usage;

2) Constatation et acceptation de la démission de M. Jean-François Lescuyer et de Mme. Dominique Gay épouse Lescuyer en tant que gérants A de la Société et de M. Olivier Liègeois et de Mme Sandrine Bisaro en tant que gérants B de la Société;

3) Décharge (quitus) aux gérants démissionnaires mentionnés ci-dessus pour l'exécution de leur mandat depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission;

4) Décision de modifier la forme juridique de la Société de celle d'une société à responsabilité limitée en société anonyme.

5) Modification de l'article 1 des Statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Semreh Europe S.A" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

6) Modification de l'article 3 des Statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

7) Modification des articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 des Statuts de sorte de les adapter à la forme légale d'une société anonyme, refonte subséquente et renumérotation des Statuts dans leur intégralité et dans la mesure nécessaire, insertion et modification des titres dans les Statuts.

8) Nomination de M. Jean-François Lescuyer et de Mme. Dominique Gay épouse Lescuyer en tant qu'administrateurs A de la Société pour une durée de six ans et Nomination de M. Olivier Liègeois et de Mme Sandrine Bisaro en tant qu'administrateurs B de la Société pour une durée de six ans.

9) Nomination de HRT Révision S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six ans.

10) Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations d'usage, les associés se considèrent valablement convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique constate et accepte la démission de Monsieur Jean-François Lescuyer et de Madame Dominique Gay épouse Lescuyer en tant que gérants A de la Société et de Monsieur Olivier Liègeois et de Madame Sandrine Bisaro en tant que gérants B de la Société avec effet à la date des présentes.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge (quitus) aux gérants démissionnaires mentionnés ci-dessus pour l'exécution de leur mandat depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les activités ainsi que l'objet de la Société resteront les mêmes. Il résulte d'un rapport établi par Grant Thornton Lux-Audit S.A., réviseur indépendant à Luxembourg, en date du 17 décembre 2013 que la valeur nette de la Société est au moins égale à EUR 37.508.733.-.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins au capital social de la Société.»

Le présent rapport restera annexé au présent acte.

L'Assemblée note que la valeur nette de la Société est au moins égale à son capital social de vingt-cinq millions sept cent trente-sept mille euros (EUR 25.737.000,-), représenté par 25.737 actions de mille euros (EUR 1.000,-) de valeur nominale chacune.

L'Associé 1 reçoit vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix (20.590) actions de mille euros (EUR 1.000,-) de valeur nominale chacune.

L'Associé 2 reçoit cinq mille cent quarante-sept (5.147) actions de mille euros (EUR 1.000,-) de valeur nominale chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Semreh Europe S.A" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Septième résolution

En plus des modifications ci-dessus et en conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 des Statuts de sorte de les adapter à la forme légale d'une société anonyme, de reformuler et de renuméroter les Statuts dans leur intégralité et si jugé nécessaire, insérer et modifier les titres dans les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Semreh Europe S.A" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances.

Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq millions sept cent trente sept mille euros (EUR 25.737.000,-), représenté par vingt-cinq mille sept cent trente-sept (25.737) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valable-ment datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur

mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix, sauf si le Conseil se compose d'un ou de plusieurs administrateurs de classe A et d'un ou de plusieurs administrateurs de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B).

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

7.5. Comité stratégique

Le comité stratégique (le Comité Stratégique) est composé des administrateurs de la Société et de toute autre personne nommée par les administrateurs. Le Comité Stratégique se réunit à Luxembourg (ou en tout autre lieu indiqué sur la convocation, s'il y en a une) sur convocation de l'un quelconque de ses membres et statue à la majorité des membres présents. Aucune convocation préalable n'est nécessaire si tous les membres du Comité Stratégique sont présents, représentés ou excusés.

Le Comité Stratégique étudie et évalue (i) la conduite de la stratégie du groupe en général et de chacune des filiales luxembourgeoises ou étrangères de la Société, (ii) les décisions stratégiques notamment en matière de gestion, de politique industrielle ou commerciale, de développement international et de positionnement stratégique et opérationnel du groupe et (iii) contrôle et analyse les décisions effectivement mises en oeuvre par ces sociétés du groupe dans ces matières.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaires

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer en tant qu'administrateurs A de la Société pour une durée de six ans:

- Monsieur Jean-François Lescuyer, né le 9 mai 1949 à Le Creusot (France) ayant son adresse à 18 avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris (France); et

- Madame Dominique Gay épouse Lescuyer, née le 1^{er} avril 1956 à Le Barbezieux Saint Hilaire (France) ayant son adresse à 18 avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris (France)

Et en tant qu'administrateurs B de la Société pour une durée de six ans:

- Monsieur Olivier Liègeois, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) et demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur L - 2310 Luxembourg; et

- Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France) et demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur L - 2310 Luxembourg.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de nommer REVICONSULT Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 139.013, comme réviseur d'entreprises de la Société avec effet à la date des présentes pour une durée de six ans.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à six mille neuf cents euros (EUR 6.900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé avec Nous le présent acte.

Signé: J.-F. Lescuyer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2013. LAC/2013/59319. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014056800/805.

(140064747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Ortho-Clinical Diagnostics FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.226.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the second of April.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ortho-Clinical Diagnostics S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.693,

here represented by Matthias Le Pan, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, United States of America, on 22 March 2014.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Ortho-Clinical Diagnostics FinCo S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company can carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. The meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager -Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

13.4 The shareholders may choose to appoint different classes of managers by way of a collective decision taken under the conditions set out in article 10.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties.

18.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the sole signature of one (1) manager, or (ii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

18.2 In case there exists different classes of managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of at least one manager from each class of managers.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been entirely subscribed by Ortho-Clinical Diagnostics S.A., aforementioned, for the price of thirteen thousand euro (EUR 13,000.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) is partially allocated to the share capital for an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-). The other part of the contribution is allocated to the share premium for an amount of five hundred euro (EUR 500.-).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand euros.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Mr. Robert Schmidt, born on 31 July 1982, in Iowa, United States of America, residing at 30, West 18th Street Apt. 8C, New York, NY 10011, United States of America; and
 - (ii) Mr. Ram Jagannath, born on 29 December 1976, in Connecticut, United States of America, residing at 9, West 20th Street Apt 10, New York, NY 10011, United States of America.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le deux avril.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Ortho-Clinical Diagnostics S.A., une société anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 185.693,

dûment représenté par Matthias Le Pan, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, Etats Unis d'Amérique, le 22 mars 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparant(e)s ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Ortho-Clinical Diagnostics FinCo S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 Les associés peuvent choisir de créer différentes classes de gérants au moyen d'une décision collective prise dans les conditions établies par l'article 10.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers.

18.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la seule signature d'un (1) gérant, ou (ii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

18.2 Dans le cas où il existe différentes classes de gérants, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un gérant de chaque classe de gérant.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 Décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été entièrement souscrites par Ortho-Clinical Diagnostics S.A., susmentionnée, pour un prix de treize mille euros (EUR 13.000,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de treize mille euros (EUR 13.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de treize mille euros (EUR 13.000,-) est en partie affecté au capital social, pour un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-). L'autre partie de l'apport global est affecté à la prime d'émission, pour un montant de cinq cent euros (EUR 500,-).

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ deux mille euros.

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

(i) M. Robert Schmidt, né le 31 juillet 1982 dans l'Iowa, États-Unis d'Amérique, résidant au 30, West 18th Street Apt. 8C, New York, NY 10011, États-Unis d'Amérique; et

(ii) M. Ram Jagannath, né le 29 décembre 1976 dans le Connecticut, États-Unis d'Amérique, résidant au 9, West 20th Street Apt 10, New York, NY 10011, États-Unis d'Amérique.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Le Pan, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 avril 2014. Relation: RED/2014/839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014055535/499.

(140063825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Capita International Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 186.267.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la société de droit britannique Capita International Limited (la Société) du 15 avril 2014, qu'une succursale est ouverte à Luxembourg qui agira sous le nom de «Capita International Limited, Luxembourg Branch» (la Succursale). La Succursale aura les caractéristiques suivantes:

1) L'adresse de la Succursale est établie au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2) La Succursale effectuera des activités de d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques, licences ou tout autre titre de propriété que la Succursale juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Succursale juge appropriées.

La Succursale peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Succursale ou affiliée d'une façon quelconque avec la Succursale, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Succursale a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Succursale peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

3) La Société est enregistrée auprès du registre des sociétés (Companies House) sous le numéro 02683437.

4) Les administrateurs de la Société sont:

- Capita Corporate Director Limited ayant son siège social à 17 Rochester Row, Westminster, Londres, SW1P 1QT, Angleterre, enregistrée au registre des sociétés (Companies House) sous le numéro 05641516.

- M. Michael David BARNARD, né le 20.03.1973 en Angleterre, demeurant à 17 Rochester Row, Londres, SW1P 1QT, Angleterre.

- M. Simon John DAVIES, né le 24.02.1968 en Angleterre, demeurant à 17 Rochester Row, Londres, SW1P 1QT, Angleterre.

- M. Martin MCCLOSKEY, né le 11.05.1952 en Angleterre, demeurant à 17 Rochester Row, Londres, SW1P 1QT, Angleterre

Conformément aux statuts de la Société, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de ses administrateurs.

5) Les représentants permanents de la Succursale sont:

- M. Ian ROBERTS, administrateur, né le 11 juin 1966 à Stockport, UK, demeurant à Lon Carle, Les Ruisseaux, St Brelade, JE3 8DD, Jersey.

- M. Bruno BEERNAERTS, licencié en droit, né le 4 novembre 1963 à Ixelles, Belgique, demeurant professionnellement 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Patrick MOINET, employé privé, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Succursale est valablement engagée par la signature conjointe de ses représentants permanents.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056439/46.

(140064380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Uralkali Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.184.300,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 161.911.

Les comptes consolidés de Uralkali Group pour la période se terminant au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014056886/11.

(140065036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Berenberg Aktien, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Berenberg Aktien, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde in geänderter Fassung beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 30. April 2014.

Für den Berenberg Aktien

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Anja Richter / Katrin Nickels

Référence de publication: 2014056884/14.

(140064905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Uralkali Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.184.300,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 161.911.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014056887/10.

(140065037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Uralkali Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 163.172.

Les comptes consolidés de Uralkali Group pour la période se terminant au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014056888/11.

(140064892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.
